

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

=====

L'an deux mille dix-huit, le sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle des délibérations.

Date de la convocation : 30/10/2018.

Étaient présents : M. MERCIER Jacques, M. ORAIN Xavier, M. LAFRAIS Jean-Paul, M. POUPEAU Daniel, M. MAFFRE Xavier, Mme JONQUA-MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, Mme MÉTAYER Maryse.

Était absent : M. CRAMAILH Yves.

Absente pour démission : Mme LAPOUGE Raquel, Mme DELMAS-AMELOT Michèle.

Assistaient : Mme TESNIÈRE Maryse – secrétaire générale.

Secrétaire de séance : M. ALÉPÉE Anne-Marie.

Approbation du procès-verbal de réunion du conseil municipal du 03/10/2018.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 058/2018

OBJET : Immeuble communal situé 17, rue Pierre Véry (ancienne trésorerie) : détermination du prix de vente.

VU le code général de la propriété des personnes publiques (CG3P),

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU la délibération du conseil municipal n° 049/2018 en date 3 octobre 2018, approuvant le projet de la vente de l'immeuble communal situé 17, rue Pierre Véry composé d'un appartement à l'étage, des anciens bureaux de la trésorerie au rez-de-chaussée, de deux garages d'une superficie globale d'environ 200 m² et d'un parc d'environ 1 100 m²,

VU l'estimation de la valeur vénale par "Le Domaine" de 242 000,00 € :

- ⇒ Désignation du bien : maison d'habitation et ancienne trésorerie et jardin
- ⇒ Références cadastrales : AB n° 165 de 560 m² et AB n° 377 de 1074 m²
- ⇒ Date de la visite sur place : 27/11/2017
- ⇒ Estimation de la valeur vénale : 242 000,00 €

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur un prix de vente "net vendeur". Il propose de confier cette vente de manière non exclusive à deux agences immobilières et au notaire de la commune. La commune ne s'interdisant pas de vendre ce bien par ses soins si elle trouve un acquéreur.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

ÉMET un avis favorable à la proposition de Monsieur le Maire énoncée ci-dessus,

FIXE le prix de vente à hauteur de 275 000,00 € (deux cent soixante-quinze mille euros) "net vendeur". Les frais éventuels d'agence immobilière et les frais de notaire seront à la charge de l'acheteur,

DEMANDE à Monsieur le Maire de faire faire les rapports des diagnostics techniques immobiliers d'avant-vente (constats amiante, gaz, électricité, diagnostic énergétique),

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire y compris tout compromis de vente et/ou acte notarié.

N° 059/2018**OBJET : Exercice 2018 – Budget principal "Commune" – Décision modificative n° 06 – nouveaux crédits pour travaux mur de soutènement rue Bardichon (COMMUNE/PAUL)**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir les crédits comme suit sur le budget principal de la commune sur l'exercice 2018 pour financer les travaux d'urgence de réfection du mur de soutènement Rue Bardichon (COMMUNE/PAUL) :

MONTANT DU SURÉQUILIBRE avant la présente Décision Modificative n° 06	92 492,61 € €
---	----------------------

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT		
DÉPENSES		
D 023 – virement à la section d'investissement		+ 20 000,00 €
INVESTISSEMENT		
DÉPENSES		
D 2313-464 : Mur soutènement Rue Bardichon (Commune/Paul)		+ 20 000,00 €
RECETTES		
R 021 : Virement de la section de fonctionnement		+ 20 000,00 €

MONTANT DU SURÉQUILIBRE après la présente Décision Modificative n° 06	72 492,61 €
---	--------------------

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

APPROUVE les besoins de crédits indiqués ci-dessus.

N° 060/2018**OBJET : Admissions en non-valeur de produits irrécouvrables – exercice 2018 – Budget principal de la commune.**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les états de produits irrécouvrables établis par le trésorier, non recouverts pour différentes raisons : personnes insolvable, en surendettement avec décision judiciaire d'effacement de dette, avec insuffisance d'actif, parties sans laisser d'adresse, somme trop minime pour faire l'objet de poursuite, etc.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

ADMET en non-valeur les produits suivants :

Exercice	Référence pièce	Nature	Nom du redevable	Montant TTC restant à recouvrer
2014	Titre 105	Redevance Terrasses Place Trarieux Avril	KORPICS Dimitry	300,00 €
2014	Titre 106	Redevance Terrasses Place Trarieux Mai	KORPICS Dimitry	300,00 €
2014	Titre 107	Redevance Terrasses Place Trarieux Juin	KORPICS Dimitry	300,00 €
2014	Titre 149	Redevance Terrasses Place Trarieux Juillet	KORPICS Dimitry	300,00 €
2014	Titre 172	Redevance Terrasses Place Trarieux Septembre	KORPICS Dimitry	300,00 €
2014	Titre 173	Redevance Terrasses Place Trarieux Août	KORPICS Dimitry	300,00 €
TOTAL GÉNÉRAL				1 800,00 €

N° 061/2018

OBJET : Admissions en non-valeur de produits irrécouvrables – exercice 2018 – Budget annexe "Assainissement".

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les états de produits irrécouvrables établis par le trésorier, non recouverts pour différentes raisons : personnes insolvables, en surendettement avec décision judiciaire d'effacement de dette, avec insuffisance d'actif, parties sans laisser d'adresse, somme trop minime pour faire l'objet de poursuite, etc.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,
ADMET en non-valeur les produits suivants :

Exercice	Référence pièce	Nature	Nom du redevable	Montant HT restant à recouvrer	Montant TTC restant à recouvrer
2012	Facture de Rôle 249	Redevance Assainissement	SAHRAOUI Abel	70,18 €	75,10 €
2015	Facture de Rôle 049	Redevance Assainissement	CHAPMAN Geoffrey	46,49 €	51,14 €
2015	Facture de Rôle 075	Redevance Assainissement	COOK Henry	90,97 €	100,07 €
2015	Facture de Rôle 173	Redevance Assainissement	KORPICS Dimitry	173,37 €	190,71 €
2015	Facture de Rôle 174	Redevance Assainissement	KORPICS Dimitry (Hôtel de France)	1 616,37 €	1 778,01 €
2016	Facture de Rôle 162	Redevance Assainissement	LACRAMPE Pierre-Gille	0,07 €	0,07 €
2017	Facture de Rôle 164	Redevance Assainissement	JOUIR Horeca	733,73 €	807,10 €
2017	Facture de Rôle 195	Redevance Assainissement	MAPP Andrew	34,55 €	38,01 €
TOTAL GÉNÉRAL				2 765,73 €	3 040,21 €

N° 062/2018

OBJET : Adhésion du Syndicat Mixte fermé d'Alimentation en Eau Potable Sud-Charente (SMAEP) au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente

Le comité syndical du syndicat mixte fermé d'Alimentation en Eau Potable du Sud-Charente a, par délibération, sollicité l'adhésion volontaire de son établissement au Centre de Gestion.

L'article 15 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale indique **qu'il peut être fait opposition à une demande d'affiliation volontaire par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés ou par les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés.**

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré
À l'unanimité,

ÉMET UN AVIS FAVORABLE à l'adhésion du Syndicat Mixte fermé d'Alimentation en Eau Potable du Sud-Charente au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente.

N° 063/2018

OBJET : Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable (SMAEP) Sud-Charente : rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service

Conformément à l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture des éléments majeurs concernant le rapport annuel 2017 sur la gestion du service d'eau potable du SMAEP du Sud-Charente, à savoir :

- 1) Le service regroupe les 91 communes suivantes : Angeduc, Aubeterre-sur-Dronne, Baignes Sainte-Radegonde, Barbezieux Saint-Hilaire pour partie de son territoire, Bardenac, Barret, Bazac, Bécheresse, Bellon, Berneuil, Bessac, Blanzaguet Saint-Cybard, Boisbretreau, Boisé-La Tude, Bonnes, Bors de Baignes, Bors de Montmoreau, Brie sous Barbezieux, Brie sous Chalais, Brossac, Chadurie, Chalais, Chalignac, Champagne-Vigny, Chantillac, Châtignac, Chillac, Combiers, Condéon, Coteaux du Blanzacais, Courgeac, Courlac, Curac, Deviat, Édon, Étriac, Fouquebrune, Gardes-le-Pontaroux, Guimps, Guizengeard, Gurat, Juignac, Lachaise, Ladiville, Lagarde-sur-le-Né, Laprade, Le Tâtre, Les Essards, Magnac-Lavalette-Villars, Médiillac, Montboyer, Montignac-le-Coq, Montmérac, Montmoreau, Nabinaud, Nonac, Oriolles, Orival, Palluau, Passirac, Pérignac, Pillac, Poullignac, Reignac, Rioux-Martin, Ronsenac, Rouffiac, Rognac, Saint-Aulais-la-Chapelle, Saint-Avit, Saint-Bonnet, Saint-Félix, Saint-Laurent-des-Combes, Saint-Léger, Saint-Martial, Saint-Médard-de-Barbezieux, Saint-Quentin-de-Chalais, Saint-Romain, Saint-Séverin, Saint-Vallier, Sainte-Souline, Salles-de-Barbezieux, Salles-Lavalette, Sauvignac, Touvérac, Val-des-Vignes, Vaux-Lavalette, Vignolles, Villebois-Lavalette, Voulgézac et Yviers,
- 2) La collectivité a la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages,
- 3) Sur les services en affermage, la SAUR et AGUR ont la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service,
- 4) L'eau est distribuée à **18 324 abonnés** (-2,70% par rapport à 2016),
- 5) Des ressources propres à la collectivité pour un volume total de **3 120 817 m³**,
- 6) Des importations des collectivités voisines d'un volume total de 10 173 m³ : Barbezieux Saint-Hilaire, Rese, Grand Cognac.,
- 7) En 2017, les abonnés ont consommé 1 897 493 m³ (en baisse de 0,36% par rapport à 2016) soit en moyenne **284 litres par abonné et par jour** (domestiques, industriels et gros consommateurs) soit une augmentation de +2,40% par rapport à 2016. Un volume total de 816 677 m³ a été exporté vers des collectivités voisines. Compte tenu des fuites (pour partie inévitable) et des besoins en eau du service (purge du réseau, poteaux incendie, lavage des réservoirs, ...) **le rendement du réseau était de 84,3%** en 2017 (il était de 79,40% en 2016),

- 8) Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m3 consommé. **Il varie d'une commune à l'autre. Au total, un abonne domestique consommant 120 m3 paiera en moyenne 316,61 € (sur la base du 1^{er} janvier 2018, toutes taxes comprises), soit en moyenne 2,64 €/m3 (+0,66% par rapport à 2017).** Sur ce montant, 37 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 42 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 21%.

Ce rapport a été validé en comité syndical du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable du Sud-Charente le 17 octobre 2018.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

PREND NOTE du rapport de l'exercice 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable qui lui a été présenté dont le caractère public permet d'informer les usagers du service.

N° 064/2018

OBJET : Souscription à l'option "Accompagnement à la mise en œuvre du Règlement Général de Protection des Données (R.G.P.D.)"

Vu l'article L 5511-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu le règlement (UE) 2106/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RPDG) du 27 avril 2016,
Vu la délibération N°43-423-BP 2013 du conseil général de la Charente en date du 21 décembre 2012 proposant la création d'une agence technique départementale,
Vu la délibération N°17-11-01 de l'Assemblée générale Extraordinaire de l'ATD16 en date du 8 Novembre 2017 portant modification des statuts de l'agence technique départementale,
Vu la délibération N° CA2018-10_R02 du Conseil d'Administration du 15 Octobre 2018 relative à la proposition par l'ATD16 d'une nouvelle mission « Accompagnement à la mise en œuvre du Règlement Général de Protection des Données [RGPD]» et fixant le barème de cotisation afférent,
Considérant l'intérêt de la collectivité pour une telle mission,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

DÉCIDE de souscrire à la mission optionnelle de l'AT16 intitulée "Accompagnement à la mise en œuvre du Règlement Général de Protection des Données [RGPD]" incluant notamment :

- La mise à disposition d'un délégué à la protection des données (DPD),
- La mise en conformité pluriannuelle de la collectivité au règlement RGPD :
 - o l'inventaire des traitements de l'organisation,
 - o l'identification des données personnelles traitées,
 - o la réalisation d'Études d'Impact sur la Vie Privée,
 - o la proposition d'un plan d'action,
 - o la rédaction des registres de traitements,
- La sensibilisation des élus et des agents,
- Le rendu de préconisations propres à la sécurité juridique (pré-RGS),
- L'accompagnement méthodologique et juridique dans la réception et le prétraitement des demandes des administrés en la matière.

DÉSIGNE l'ATD16, en tant que personne morale, comme étant le Délégué à la Protection des Données de la collectivité,

PRÉCISE que cette mission sera exercée selon les dispositions et conditions énoncées dans les statuts et le règlement intérieur de l'ATD16, prévoyant un délai de préavis de deux années civiles pleines,

APPROUVE le barème prévisionnel de la cotisation annuelle correspondante, soit pour la commune d'Aubeterre-sur-Dronne : 300,00 euros

N° 065/2018

OBJET : Agence Technique Départementale de la Charente (ATD 16) "Accompagnement à la mise en œuvre de l'adressage" dans le commune

Monsieur le Maire rappelle que fin 2005-début 2006, un adressage "politique" a été réalisé sur le territoire de la commune.

Cependant cet adressage doit être conforme aux règles nationales et constitue un pré-requis obligatoire pour le déploiement de la fibre optique, en permettant notamment la localisation de 100% des foyers de la commune et facilitant ainsi la commercialisation des prises.

L'Agence Technique Départementale de la Charente (ATD16) a mis en place une mission d'accompagnement et dans le cadre d'une supervision de la réalisation du plan d'adressage complémentaire de la commune, la procédure sera la suivante :

- un diagnostic initial avec recherche des anomalies,
- des réunions territoriales dans chaque Communauté de Communes,
- des ateliers pratiques de saisie numérique des adresses à partir du plan communal,
- la diffusion de la "Base Adresse Nationale" (BAN) aux différents partenaires : IGN, La Poste, DGFIP, SDIS, INSEE, opérateurs de G.P.S., opérateurs de téléphonie, etc....,
- un diagnostic final avec recherche d'éventuelles anomalies restantes,

pour un coût de 500,00 €.

Monsieur le Maire a signé le devis correspondant.

Il rappelle que la dénomination des voies communales relève de la compétence du conseil municipal.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

APPROUVE le choix de Monsieur le Maire : supervision de l'ATD16 pour la réalisation du plan d'adressage complémentaire à effectuer.

N° 066/2018

OBJET : Aide aux 18 communes sinistrées lors des intempéries du 04/07/2018 en Charente.

Monsieur le Maire expose que le 4 juillet 2018, dix-huit communes du département de la Charente ont subi un orage de grêle d'une rare intensité.

Ces dommages ne peuvent pas être éligibles au dispositif de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, puisqu'ils sont couverts par les contrats d'assurance au titre de la garantie Tempête, Neige et Grêle.

Le besoin d'aide financière concerne les personnes morales et physiques dont les contrats d'assurance ne couvrent pas la garantie grêle (exemple : assurance au tiers pour les véhicules) ainsi que celles pour lesquelles le reste à charge après estimation des assurances est important.

La Préfecture de la Charente a organisé plusieurs réunions de crise au cours desquelles il a été annoncé la mise en place, par la Croix Rouge notamment, d'un "fonds intempéries" pour soutenir les sinistrés qui n'avaient pas les garanties d'assurance suffisantes pour couvrir tous les dégâts.

Monsieur le Maire propose de s'associer à l'effort de solidarité en abondant ce fonds de secours exceptionnel à hauteur de **500,00 €**.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire énoncée ci-dessus. Cette subvention sera mandatée au compte C/6574 en diminution des 580,00 euros mis en réserve sur cette même ligne. Il restera donc à affecter par délibération la somme de 80,00 euros.

Informations diverses :

Terrasses Place Ludovic Trarieux (courrier de M. Edouard CONESA)

M. Edouard CONESA, restaurant "Sel et Sucre" demande au conseil municipal d'étudier un prix pour une location de terrasses à l'année. Le conseil municipal ne souhaite pas changer les modalités d'attribution des terrasses et décide à l'unanimité de ne pas accorder une terrasse à l'année.

Repas des Aînés du 15/12/2018 à la Salle des Fêtes

Il est retenu le devis de la SARL Les Viandes du Terroir au prix de 25,00 € le repas par personne et le devis de "ON OFF LIGHT 16" pour faire l'animation au prix de 200,00 €. Comme l'an passé, un goûter sera offert aux enfants d'Aubeterre-sur-Dronne vers 16 heures. Une Tombola sera organisée au profit du Téléthon.

Reportage France 5 "La Quotidienne" le 13/11/2018

Le journaliste caméraman Thierry ANDRÉO viendra le 13/11/2018 à partir de 11 heures pour faire un reportage sur l'église souterraine Saint-Jean qui sera diffusé dans l'émission "La Quotidienne" de France 5 (tous les jours de 11 heures 45 à 13 heures).

Travaux Rue Saint-Jean

Le début des travaux pourrait être programmé pour la mi-novembre.

Rideaux scène Salle des Fêtes

Un devis a été demandé à Monsieur DORIAT (compagnon du devoir).

Hôtel de France

M. Frank BAKKER garderait la gérance de l'établissement jusqu'au 31/12/2018. Monsieur BURGERS serait salarié mais devrait être titulaire d'un permis d'exploitation pour pouvoir vendre de l'alcool dans le cadre de la licence 4.

Monsieur le Maire s'entretiendra avec cette personne pour lui rappeler les règles en matière de nuisances sonores, de tapage nocturne, d'hygiène et le prévenir qu'une procédure de fermeture administrative est toujours possible en cas de non-respect.

AVAP Aubeterre-sur-Dronne

Mme VAN DER ELST et M. PIAT viennent présenter leur travail le jeudi 15/11/2018 sur l'implantation des grottes, cavités... sur les plans de protection. Ces nouveaux documents seront transmis à l'Architecte des Bâtiments de France et à la DRAC. Après accord des services, l'enquête publique pourra être lancée.

Concession camping municipal

Suite à l'appel à concurrence lancé le 15/09/2018, 7 plis ont été déposés. La commission de concession de service public a retenu 5 candidats qui devront déposer une offre pour le 12/12/2018 12 heures.

Calendrier des réunions du conseil municipal

Dates des réunions du conseil municipal pour 2018 :

- Mercredi 05/12/2018, 19 heures.

Questions diverses :

- Accord-cadre de prestations intellectuelles (diagnostics et Maîtrise d'œuvre pour le confortement et la restauration de l'église souterraine Saint-Jean : le premier marché subséquent qui doit être signé avec l'agence GOUTAL est en cours d'élaboration. Il faudra compter 24 mois de travail pour des études complémentaires dans entrer dans la phase confortement.
- Aménagement paysager de la rue Saint-Jean et de la petite place de l'Église souterraine : la réalisation d'un puits est abandonnée suite aux discussions avec l'Architecte des Bâtiments de France en 2017 au moment de déposer le permis d'aménager.
- Questionnement sur l'installation d'une borne de recharge électrique pour véhicules électriques : la CDC Lavalette Tude Dronne poursuit le projet (1 borne sera installée place du Champ de Foire),
- Demande pour faire refaire le panneau d'information touristique cassé situé à l'entrée de l'allée de l'Office de Tourisme,
- Le Département a procédé à l'élagage de tous les arbres en bordure des routes départementales. Les branches restées dans les fossés sont en attente de broyage,
- La pharmacie LACRAMPE serait en vente – inquiétude du conseil municipal.

Délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.

La séance a été levée à vingt-une heures quinze.

Conseillers municipaux présents	Signatures
MERCIER Jacques	
ORAIN Xavier	
LAPOUGE Raquel	Absente pour démission
LAFRAIS Jean-Paul	
POUPEAU Daniel	
MAFFRE Xavier	
AMELOT-DELMAS Michèle	Absente pour démission
JONQUA-MARTIN Marylène	
ALÉPÉE Anne-Marie	
MÉTAYER Maryse	
CRAMAILH Yves	